

ADMIS ➔ FONCTION PUBLIQUE

2026
2027

CONCOURS ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Externe • Examen professionnel • Catégorie A



TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR ÉCRIT ET ORAL



Votre concours, votre examen,
votre métier



Tout le cours sur la culture
territoriale



+ de 130 questions possibles
du jury corrigées : actualité sociale,
métier, management

OFFERT EN LIGNE



► Fil d'actu mois par mois

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

ADMIS → FONCTION PUBLIQUE

2026
2027

CONCOURS ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Externe • Examen professionnel • Catégorie A

TOUT-EN-UN
POUR RÉUSSIR ÉCRIT ET ORAL

Fabienne Geninasca

Attachée territoriale principale

Formatrice au CNFPT et à l'IGPDE

Formatrice indépendante

avec la contribution d'**Agathe Seube**

*Éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire du puériculture
et assistante maternelle agréée.*

Vuibert

Fil d'actualité



www.lienmini.fr/221503-01

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



ISSN : 2114-9305

ISBN : 978-2-311-21628-8

Conception de la couverture et de l'intérieur : Primo & Primo

Composition : PCA

Photo de couverture : ©Adobe Stock

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – octobre 2025 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1 AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

- **Votre métier**7 ☐
 - 1. Le cadre d'emplois7 ☐
 - 2. Le métier7 ☐
- **Votre concours**11 ☐
 - 1. Le concours sur titres d'accès au cadre d'emplois11 ☐
 - 2. Le recrutement après le concours12 ☐
- **Votre examen professionnel**15 ☐
 - 1. L'examen professionnel d'avancement de grade15 ☐
 - 2. « L'après-réussite » à l'examen professionnel17 ☐

PARTIE 2

RÉUSSIR L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS ET DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL



Travail
réalisé

- 1. La nature de l'épreuve orale21 ☐
- 2. Les attendus du jury22 ☐
- 3. Trois typologies de conseils25 ☐
- 4. Les deux méthodes pour faire sa présentation du parcours professionnel . 26 ☐
- 5. Exemples de présentations de parcours professionnels29 ☐

PARTIE 3

RÉUSSIR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL



Travail
réalisé

- 1. La nature de l'épreuve39 ☐
- 2. Le dossier individuel à remplir39 ☐

PARTIE 4 TOUT LE COURS - LA CULTURE TERRITORIALE



- L'essentiel à savoir pour l'oral45 ☐

PARTIE 5 LES QUESTIONS TYPES : ACTUALITÉ SOCIALE, MÉTIER, MANAGEMENT



- Les questions « transverses » métier77 ☐
- Type de questions « actus sociales »83 ☐
- Type de questions métiers95 ☐
- Les questions « incontournables » de management129 ☐

PARTIE 1



Avant de commencer

■ Votre métier	7
■ Votre concours	11
■ Votre examen professionnel	15



1 Le cadre d'emplois

Le cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants (EJE) territoriaux est composé de deux grades :

- éducateur de jeunes enfants ;
- éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

L'accès au grade se fait par concours sur titres.

Le cadre d'emplois des EJE est classé en catégorie A.

Il relève de la filière médico-sociale et, plus globalement, du secteur social.

2 Le métier

Les EJE sont chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ils peuvent avoir pour mission, en liaison avec les autres travailleurs sociaux et avec l'équipe soignante, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de 6 ans au plus qui se trouvent pour un temps plus ou moins long hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance.

Ils peuvent également exercer leurs fonctions au sein d'un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les conditions fixées par les articles R. 180 et suivants du Code de la santé publique.

À titre illustratif, le concours d'éducateur de jeunes enfants territorial permet l'accès à divers emplois tels que éducateur de jeunes enfants, responsable adjoint d'établissement d'accueil de jeunes enfants, responsable d'EAJE, etc.



Les EJE sont des travailleurs sociaux qualifiés, chargés d'accompagner le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants, dans leurs multiples dimensions (sociales, éducatives, psychologiques...). Leur action s'inscrit dans une approche préventive et éducative, et se déploie aussi bien auprès de l'enfant que de sa famille et de l'équipe professionnelle.

Dans les différents lieux d'accueil (crèches, hôpitaux, protections de l'enfance, LAEP, ludothèques, etc.), les EJE considèrent chaque enfant comme une personne compétente, actrice de son développement et de ses apprentissages. Ils veillent à favoriser ses expériences, ses explorations et ses interactions, tout en repérant d'éventuelles difficultés nécessitant une orientation vers d'autres professionnels.



En relation avec les parents, les EJE soutiennent la parentalité sans se substituer à elle. Ils accompagnent les familles dans les transitions et les séparations, et contribuent à la construction de repères sécurisants pour l'enfant.

Membres d'une équipe pluridisciplinaire, les EJE participent activement à la conception et à la mise en œuvre des projets de l'établissement. Ils animent la réflexion collective autour des pratiques et favorisent l'ouverture sur l'environnement social et culturel.

Enfin, leur rôle dépasse la seule relation directe avec l'enfant : par leur qualification et leur expertise, ils contribuent à l'accueil des stagiaires et à l'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans l'évolution des pratiques éducatives.

Le concours d'éducateur territorial de jeunes enfants permet ainsi l'accès à divers postes : éducateur de jeunes enfants en établissement, responsable adjoint ou responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant, entre autres.

Les EJE sont des travailleurs sociaux qualifiés, chargés d'accompagner le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants, dans leurs multiples dimensions (sociales, éducatives, psychologiques...). Leur action s'inscrit dans une approche préventive et éducative, et se déploie aussi bien auprès de l'enfant que de sa famille et de l'équipe professionnelle.

Dans les différents lieux d'accueil (crèches, hôpitaux, protections de l'enfance, LAEP, ludothèques, etc.), les EJE considèrent chaque enfant comme une personne compétente, actrice de son développement et de ses apprentissages. Ils veillent à favoriser ses expériences, ses explorations et ses interactions, tout en repérant d'éventuelles difficultés nécessitant une orientation vers d'autres professionnels.

En relation avec les parents, les EJE soutiennent la parentalité sans se substituer à elle. Ils accompagnent les familles dans les transitions et les séparations, et contribuent à la construction de repères sécurisants pour l'enfant.

Membres d'une équipe pluridisciplinaire, les EJE participent activement à la conception et à la mise en œuvre des projets de l'établissement. Ils animent la réflexion collective autour des pratiques et favorisent l'ouverture sur l'environnement social et culturel.



Enfin, leur rôle dépasse la seule relation directe avec l'enfant : par leur qualification et leur expertise, ils contribuent à l'accueil des stagiaires et à l'accompagnement des professionnels de la petite enfance dans l'évolution des pratiques éducatives.

Le concours d'éducateur territorial de jeunes enfants permet ainsi l'accès à divers postes : éducateur de jeunes enfants en établissement, responsable adjoint ou responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant, entre autres.



1 Le concours sur titres d'accès au cadre d'emplois

A. Les conditions d'inscription

Le concours est ouvert aux candidats titulaires du **diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants** ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.



L'article 1 du décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 modifié prévoit que les travailleurs handicapés peuvent être recrutés directement sans concours s'ils disposent du diplôme ou du titre normalement exigé pour se présenter au concours externe. Ils sont engagés en qualité d'agents contractuels puis titularisés à la fin du contrat dans la mesure où ils ont donné satisfaction sur la période considérée et leur handicap est jugé compatible avec l'emploi sollicité.

B. L'épreuve du concours

Ce concours comporte une **unique épreuve d'admission** (décret n° 2023-6 du 4 janvier 2023).

Cette épreuve consiste en **un entretien** ayant pour point de départ **un exposé du candidat** sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(Durée: 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Un candidat ne peut être admis si la note à l'épreuve est inférieure à 10 sur 20.

Le concours est organisé **tous les deux ans**, soit en 2026 pour la prochaine session. Le centre de gestion organisateur est le CDG 929394.

La période de préinscription en ligne à la session 2026 est fixée du **2 septembre 2025 au 8 octobre 2025**.

La date limite de dépôt des dossiers – date de clôture des inscriptions – est le **16 octobre 2025**.

L'épreuve orale sera organisée à partir du **10 février 2026**.

Un concours qui ne comporte pas d'épreuve écrite n'est pas « plus facile » : tout se joue sur une seule épreuve et, si beaucoup de candidats sont assez bons, il faut être plus qu'assez bon pour réussir.

De plus, les candidats peu à l'aise à l'oral ne peuvent plus compter sur l'épreuve écrite, supprimée, pour accumuler des points d'avance.

C'est dire combien **une préparation sérieuse au concours est indispensable pour réussir**.

2 Le recrutement après le concours

A. Les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Une fois admis, les lauréats seront inscrits sur la liste d'aptitude du centre de gestion organisateur.

Cette inscription est **valable deux ans et renouvelable sur demande deux fois pour un an**, soit une durée totale de **validité de quatre ans**.

Cela signifie qu'un candidat non nommé dans les quatre ans (ou un peu plus dans les cas réglementairement fixés, comme le congé maternité, le congé parental, le congé de longue durée, qui prolongent la durée d'inscription) qui suivent son inscription sur liste d'aptitude perd le bénéfice du concours.

La liste d'aptitude établie par le centre de gestion organisateur a une **valeur nationale** : lauréat du concours inscrit sur une liste d'aptitude, vous pouvez être nommé par toute collectivité territoriale (ou établissement public local).

B. Le déroulement de la nomination et de la titularisation

Une fois en poste, vous serez nommé stagiaire pendant **un an**. Durant cette période, vous devrez suivre une formation d'intégration et de professionnalisation (dix jours). Une évaluation sera faite par le supérieur hiérarchique tous les trois mois, permettant d'identifier les points forts et les points de progrès.

À l'issue de la période de stage, si l'évaluation est concluante, vous serez nommé par l'autorité territoriale titulaire dans votre grade.

C. La carrière/avancement d'échelon

Le grade d'éducateur de jeunes enfants comprend **14 échelons**.

GRADE EJE	DURÉE
14 ^e échelon	–
13 ^e échelon	3 ans
12 ^e échelon	3 ans
11 ^e échelon	2 ans 6 mois
10 ^e échelon	2 ans 6 mois
9 ^e échelon	2 ans
8 ^e échelon	2 ans
7 ^e échelon	2 ans
6 ^e échelon	2 ans
5 ^e échelon	2 ans
4 ^e échelon	2 ans
3 ^e échelon	2 ans
2 ^e échelon	2 ans
1 ^{er} échelon	2 ans

D. La rémunération

Le traitement brut mensuel perçu est basé sur des **échelles indiciaires**.

À ce traitement de base viennent s'ajouter, le cas échéant, l'indemnité de résidence, le supplément familial, certaines indemnités ou primes. Tout cela constitue la rémunération.

L'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants est le suivant :

ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ
14 ^e échelon	714	597
13 ^e échelon	694	581
12 ^e échelon	680	571
11 ^e échelon	655	551
10 ^e échelon	623	528
9 ^e échelon	596	507
8 ^e échelon	570	487
7 ^e échelon	547	470
6 ^e échelon	528	457
5 ^e échelon	512	445
4 ^e échelon	494	431
3 ^e échelon	478	420
2 ^e échelon	461	409
1 ^{er} échelon	444	395

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2024, le traitement de base mensuel était le suivant :

- début de carrière au 1^{er} échelon (IM 395) : 1 944,50 € ;
- fin de carrière au 14^e échelon (IM 597) : 2 938,90 €.

CONCOURS ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

UN LIVRE COMPLET

Tout savoir sur votre concours, votre examen et votre métier

pour être informé de **ce qui vous attend**

Acquérir la méthode

pour **réussir les épreuves** d'admission et d'admissibilité

Maîtriser ses connaissances

grâce à **l'essentiel de la culture territoriale**

Être prêt pour l'oral

grâce à **plus de 130 questions possibles du jury corrigées** : actualité sociale, métier, management

Mettez toutes les chances de votre côté

Toutes les épreuves du concours et de l'examen professionnel

Épreuves d'admissibilité (examen professionnel)

- Dossier individuel

Épreuve orale d'admission (concours et examen professionnel)

OFFERT EN LIGNE 

► Fil d'actu mois par mois

Des auteures spécialistes du concours

Formatrices au plus près de la réalité des épreuves

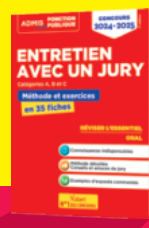
**La collection
la plus
complète**



**Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète**



**Les
Entraînements
pour se mettre en
condition**



**Les Fiches
pour aller à
l'essentiel**

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-21628-8



19,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS